

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS est donné par le soussigné que le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, lors de la séance spéciale tenue le 19 août 2026, a adopté le Règlement n° 405-44 intitulé: « Règlement amendant le règlement de circulation n° 405 ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud durant les heures d'ouverture de bureau, ou sur le site internet à l'adresse <https://montreal-west.ca/fr/>.

Fait à Montréal-Ouest, ce 26 août 2026.

Claude Gilbert
Greffier